

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3545

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2013**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3545**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé "concerter, communiquer, éduquer au développement durable". Le 10 juillet 2006, le Conseil de communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009). L'Agenda 21 a, par la suite, été actualisé et approuvé par le Conseil de communauté du 12 novembre 2007.

Le plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine de Lyon en termes d'accompagnement des changements de comportement en la matière. Il est constitué de 15 fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

La présente délibération détaille la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

Pour l'année 2013, il est proposé les partenariats suivants :

- *dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie* (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 58 340 € répartis entre :

. Hespul (énergies renouvelables) :	30 000 €
. Oïkos (habitat écologique) :	8 340 €
. Uni Cités :	20 000 €

- *dans le domaine des projets urbains* (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 44 730 € à :

. Robins des villes	44 730 €
---------------------	----------

- *dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable* (fiche action n° 2 du plan d'éducation au développement durable et orientations générales), pour un montant de 52 385 € répartis entre :

. Anciela :	9 535 €
. Centre social Champvert Lyon 9° :	6 000 €
. Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO) :	6 000 €
. Fréquences écoles	15 850 €
. Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes (pour les 3° Assises françaises de l'éducation à l'environnement vers un développement durable) :	15 000 €

- *dans le domaine du tri et de la propreté* (fiche action n° 3 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 25 000 € répartis entre :

. Apieu mille feuilles :	10 000 €
. Aremacs :	5 000 €
. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône :	10 000 €

Eco-emballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- *dans le domaine de l'eau et des fleuves* (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 50 310 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône	4 410 €
. Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	23 000 €
. FRAPNA Rhône :	12 900 €
. Maison du fleuve Rhône :	10 000 €

Dans le cadre de son 10° programme, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sera sollicitée pour les actions pédagogiques dans le domaine de l'eau et des fleuves.

- *dans le domaine de l'éducation aux risques* (fiche action n° 5 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 10 000 € au :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) :	10 000 €
---	----------

- *dans le domaine de l'air* (fiche action n° 6 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 37 890 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône :	13 230 €
. Oikos :	9 660 €
. Petits débrouillards Rhône-Alpes :	15 000 €

- *dans le domaine de l'environnement sonore* (fiche action n° 7 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 12 600 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) :	2 940 €
. Apieu mille feuilles :	9 660 €

- *dans le domaine de la mobilité durable* (fiche action n° 8 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 48 040 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Association fondation étudiant pour la ville (AFEV)	14 700 €
. Apieu mille feuilles :	33 340 €

- *dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine* (fiches actions n° 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 79 220 € répartis entre :

. Arthropologia :	17 640 €
. FRAPNA Rhône :	33 900 €
. Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône :	22 680 €
. Rés'OGM info :	5 000 €

- *dans le domaine des arbres et des paysages* (fiche action n° 11 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 33 920 € répartis entre :

. Arthropologia :	13 920 €
. FRAPNA Rhône :	20 000 €

- *dans le domaine* des jardins (partie de la fiche action n° 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 10 080 € à :

. Côté jardins : 10 080 €

- *dans le domaine du commerce équitable* (fiche action n° 15 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 20 000 € :

. Artisans du monde 20 000 €

- *dans le domaine du volet éducation du site Portes des Alpes hors animations sur l'eau*, pour un montant de 3 150 € à :

. FRAPNA Rhône : 3 150 €

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec ces 23 associations s'élevait, en 2012, à un montant de 513 990 € et s'élèverait, pour 2013, à 485 665 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 485 665 € au profit d'associations dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour 2013, selon la répartition suivante :

- Anciela	9 535 €
- Apieu mille feuilles	53 000 €
- Aremacs	5 000 €
- Arthropologia	31 560 €
- Artisans du Monde	20 000 €
- Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône	20 580 €
- Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO)	6 000 €
- Association fondation étudiant pour la ville (AFEV)	14 700 €
- Centre social Champvert Lyon 9°	6 000 €
- Côté jardins	10 080 €
- Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	23 000 €
- Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) Rhône	79 950 €
- Fréquences écoles	15 850 €
- Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes	15 000 €
- Hespul	30 000 €
- Les petits débrouillards Rhône-Alpes	15 000 €
- Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône	22 680 €
- Maison du fleuve Rhône (Givors)	10 000 €
- Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE)	10 000 €
- Oïkos	18 000 €
- Rés'OGM info	5 000 €
- Robins des Villes	44 730 €
- Unis Cités	20 000 €

b) - les conventions annuelles à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les bénéficiaires ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer lesdites conventions,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'Eco-emballages toutes les aides et subventions aux taux maximum dans le cadre du plan d'éducation au développement durable,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets - exercice 2013, répartis de la manière suivante :

- budget principal - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O2144 pour un montant de 453 235 €,
- budget annexe des eaux - compte 6743 - opération n° 1P20O2196 pour un montant de 1 850 €,
- budget annexe de l'assainissement - compte 6743 - opération n° 2P19O2185 pour un montant de 30 580 €.

4° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 2P19O2185 pour un montant maximum de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.